

Conseil municipal du 28 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice : 29

Présents : 22

Votants : 26

Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Franck Chenal - Hervé Chenu - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Corine Maironi-Gonthier - Marie Martinod - André Pellicier - Rose Paviet - Laetitia Rigonnet - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin - Amélie Viallet

Excusés : Jean-Sylvain Costerg (pouvoir à Pascal Valentin) - Camille Dutilly (pouvoir à Anthony Destaing) - Le Mouëllic (pouvoir à Xavier Urbain) - Muriel Limonta Verthier (pouvoir à Jacques Duc)

Absents : Marie Latapie - Charley Mingeon - Marie-Pierre Rebrassé

Secrétaire de séance : Anthony Destaing

Date de convocation : 23 novembre 2024

Date de publication : 06 décembre 2024

Délibération n°2024-124 – Echange de terrain avec Mme Paviet Salomon Dominique et M. Klein Jean-Marie à Centron

Madame le Maire informe le Conseil municipal des discussions qui ont eu lieu avec Mme Paviet Salomon et M. Klein concernant un échange de terrains à Centron.

Un poteau incendie a été implanté sur la parcelle cadastrée section H n°1584 appartenant à Mme Paviet et M. Klein. Par ailleurs, lors du bornage de leurs terrains, les propriétaires ont constaté que la clôture délimitant leurs parcelles empiétait sur le domaine public au droit de leurs parcelles cadastrées section H n° 1582, 1583 et 1529

La commune s'engage donc à acquérir une partie de la parcelle H 1584 supportant le poteau incendie, d'une superficie de 13 m², les consorts Paviet Salomon Klein s'engagent à acquérir une partie du domaine public à usage de délaissé de voirie pour une superficie de 60 m².

Elle indique que ces parcelles ont été évaluées à 40 €/m², conformément à l'avis des Domaines en date du 19 septembre 2024. Une soulte d'un montant de 1880 € a été mise à la charge de Mme Paviet Salomon et M. Klein, pour tenir compte de la superficie qui leur est vendue.

Madame le Maire indique que la partie de domaine public concernée par cet échange a fait l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement par délibération du conseil municipal de ce jour.

Elle présente au Conseil municipal la convention d'échange entre les parties et propose son approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'accepter la convention d'échange entre la Commune qui va acquérir la partie de la parcelle H 1584p pour 13 m² et Mme Paviet Salomon et M. Klein qui s'engagent à acheter une partie du domaine public communal au droit de leurs parcelles**

cadastrées section H n° 1582, 1583 et 1529 pour une superficie de 60 m², au prix de 40 €/m² et avec une soulte de 1880 € à leur charge.

- **D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce découlant de la présente, notamment la convention d'échange puis l'acte authentique.**

AINSI DÉLIBÉRÉ

Le Maire,
Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,
Anthony Destaing